

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 décembre 2021**

CCPC/2021347-03

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

**Objet : Programme PYLOT - DOSSIER ROUANET - DESCLAUX**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes s'est engagée via délibération du conseil communautaire du 1er Octobre 2018 à participer au programme PYLOT construit en partenariat avec le Parc naturel Régional et les EPCI membres.

Il rappelle que ce programme vise l'amélioration des performances énergétiques et la montée en gamme des hébergements touristiques du territoire ainsi que la mise en tourisme des résidences secondaires.

Dans la poursuite de la mise en œuvre de ce programme voté jusqu'en 2022, le Président propose d'attribuer conformément au règlement d'intervention financière de la Communauté de communes :

- une subvention d'un montant de 3 658€ à Mr et Mme ROUANET propriétaires d'un chalet sur Eyne
- une subvention de 4000€ à Mr DESCLAUX propriétaire d'un appartement à Font-Romeu-Odeillo-Via

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A 31 POUR ET 1 ABSTENTION :**

- **D'attribuer une subvention aux propriétaires ROUANET et DESCLAUX selon les montants présentés ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 decembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 14-12-2021  
**NOTIFICATION FAST**

